

ETAPE 9 - LE CHAFFAUT - DIGNE-LES-BAINS - Sur le GR® 69 La Routo®

Le Chaffaut-Saint-Jurson



Sur les drailles (©Stefano Blanc - PNR Verdon)



Dernière étape pour rejoindre Digne-les-Bains, ville thermale et capitale historique de la lavande.

Une étape toute en douceur le long de la Bléone, pour rejoindre Digne les Bains la préfecture des Alpes de Haute Provence située aux limites des Alpes et de la Provence la ville s'étire dans un paysage de moyennes montagnes lui assurant une qualité environnementale exceptionnelle

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 3 h

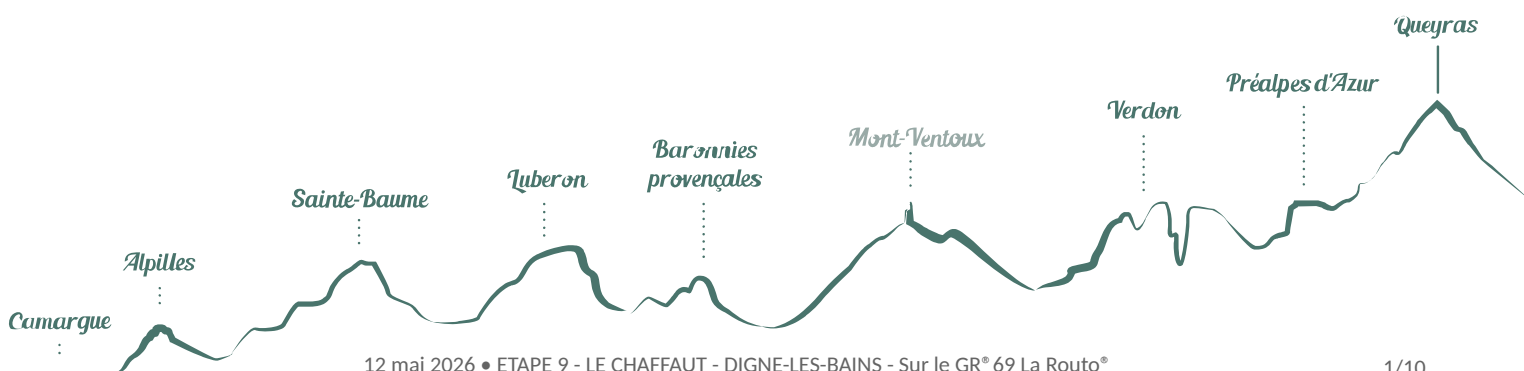
Longueur : 11.4 km

Dénivelé positif : 222 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Elevage et pastoralisme,
Géologie, Patrimoine et histoire



Itinéraire

Départ : Eglise Saint-Barthélémy, Le Chaffaut

Arrivée : Office de tourisme Provence Alpes, Digne-les-Bains

Balisage :  GR®

Dos à l'église, continuer à droite sur la rue Charles de Tabaret jusqu'à arriver au croisement avec la D12 200 m plus loin.

1- À la sortie du village, traverser la route et prendre à gauche au panneau « Distillerie ».

2- Poursuivre tout droit par la D12 et bifurquer à gauche après 125 m, puis continuer sur le sentier.

3- A la patte d'oie, continuer le long du sentier à gauche et traverser le ravin de la Combe.

4- Enjamber la D12 par le pont piétonnier, puis continuer tout droit.

5- Au panneau « Chemin de Saint-Pierre », bifurquer sur la gauche.

6- Au panneau « Gaubert », prendre à gauche puis tout de suite à droite. Descendre ensuite à gauche par le large chemin.









7- Au croisement, poursuivre à gauche sur environ 450 m, puis tourner à gauche sur la D12. Virer ensuite à droite pour emprunter la route du plan de Gaubert.

8- Longer la Bléone par la piste cyclable sur la droite. Après le plan d'eau, passer sous le pont.

9- Continuer tout droit le long de la Bléone pour atteindre le centre de Digne.

Sur votre chemin...



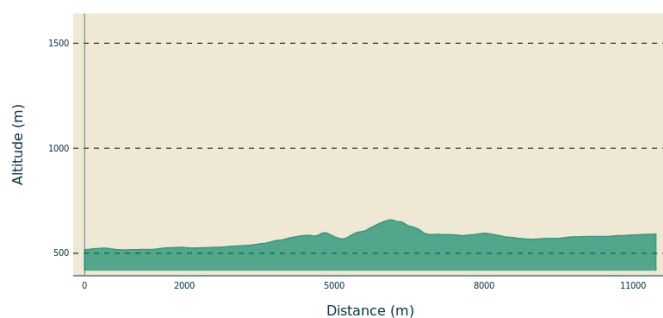
- | | |
|---|--|
|  Le Comte est bon (A) |  Un problème d'arithmétique (B) |
|  Contre les maladies des troupeaux (C) |  Le droit de véto et ses rapports (D) |
|  A Digne, ils ont la dalle (E) |  Retour aux sources (F) |
|  Le train-train quotidien (G) |  Digne se met enfin dans le bain (H) |

Toutes les infos pratiques

⚠️ Recommandations

- Aux points 1, 2 et 7 : prudence lors de la traversée de la D12 (route fréquentée).
- CONDITIONS METEO : je vérifie la météo avant de partir et je reporte si nécessaire. Je privilégie le printemps ou l'automne pour randonner.
- EQUIPEMENT ITINERANCE : je pars tôt, bien protégé du soleil (chapeau, lunettes, crème solaire) et avec minimum 1,5L d'eau/jour (idéalement 3L). Je ne bois pas l'eau des torrents. Je porte des chaussures montantes, un pantalon, et mon sac (moins de 50L pour une journée, plus pour bivouac) contient des vêtements chauds, une cape de pluie, une carte IGN 1:25 000, une boussole, une lampe frontale, une couverture de survie, une petite pharmacie et un sifflet.
- RISQUE INCENDIE : le feu est l'ennemi de la forêt... et du randonneur ! Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu, d'autant que quelle que soit la saison, c'est interdit ! Et en période estivale, avant de partir en balade, je me renseigne sur les [conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers](#).
- ZONE PASTORALE (début juin-fin juillet) : en présence de chiens de protection venus à ma rencontre, je ne les caresse pas ni ne les menace. Je m'arrête, puis j'attends patiemment la fin du "contrôle" avant de reprendre calmement mon chemin en contournant le plus possible le troupeau. De préférence, ne pas emmener son chien et, sinon, bien le tenir en laisse. Pour mémoire, consulter les [bons réflexes à adopter face aux chiens de protection](#) et regarder la [vidéo sur les chiens des moutons](#).

Profil altimétrique



Altitude min 517 m
Altitude max 660 m

Accès routier

À 30 km au sud-est de Sisteron, suivre la D4085 puis la N85 via Mallemoisson, puis prendre la D17 jusqu'au Chaffaut.

Parking conseillé

Parking Place du Lavoir, Le Chaffaut

Lieux de renseignements

Maison du Parc naturel régional du Verdon -
Domaine de Valx



Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie

info@parcduverdon.fr

Tel : +33 (0)4 92 74 68 00

<http://www.parcduverdon.fr/>

OT Sisteron Buëch - Bureau de Sisteron

1 Place de la République, 04200 Sisteron

sisteron@sisteron-buech.fr

Tel : +33 (0)4 92 61 36 50

<http://www.sisteron-buech.fr>

Sur votre chemin...



Le Comte est bon (A)

Mais la véritable "star" du village reste sans conteste le château de la Gremuse. Cette massive bâtisse carrée, un peu décrépite mais toujours imposante, veille sur un petit parc arboré et quelques dépendances. Erigé au XVe s. sous l'Ancien Régime, il a conservé une superbe porte cloutée, témoin de son histoire. Aujourd'hui encore, le château appartient à un comte, qui ouvre volontiers ses portes aux visiteurs... lorsqu'il est de passage au village. Les curieux et passionnés de patrimoine auront donc tout intérêt à guetter sa venue !

Crédit photo : ©Stefano Blanc - PNR Verdon



Un problème d'arithmétique (B)

Un problème posé à des écoliers bas-alpins du cours moyen en 1928 : « Un maquignon a acheté un troupeau de moutons qui lui a coûté 1 320 francs. S'il l'avait payé 140 francs 25 de plus, chaque mouton lui aurait coûté 44 francs 25. Quel est le prix d'achat d'un mouton ? ». A méditer !

Crédit photo : ©Stefano Blanc - PNR Verdon



Contre les maladies des troupeaux (C)

A partir du XIXe s., l'état de santé des troupeaux est une préoccupation de l'Administration. Les conducteurs ont ainsi l'obligation de faire examiner leurs bêtes, à la montée comme à la descente, par un vétérinaire qui leur délivre un certificat - ce qui complique singulièrement leur transhumance. Les maladies les plus fréquentes sont la clavelée, la fièvre aphteuse et la gale.

Crédit photo : ©Stefano Blanc - PNR Verdon



Le droit de véto et ses rapports (D)

Le service vétérinaire des Basses-Alpes publie chaque année un rapport sur la transhumance. Celui de 1930 révèle que les troupeaux accueillis en 1929 venaient majoritairement des Bouches-du-Rhône, avec des apports plus modestes depuis le Var, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse. Parmi les 169 000 ovins transhumants recensés cette année-là, 120 000 provenaient des Bouches-du-Rhône, dont 51 000 étaient qualifiés d'"africains", c'est-à-dire venus d'Algérie. Ces derniers étaient souvent porteurs de la fièvre aphteuse.

Crédit photo : ©DR



A Digne, ils ont la dalle (E)

La "dalle aux ammonites" a été découverte pour la première fois en juin 1941. Ce n'est toutefois qu'en 1979 que des travaux de terrassement ont permis de dégager une première partie du site, révélant environ 600 ammonites réparties sur 160 m². Jusqu'en 1994, seule une surface de 200 m² était visible. Par la suite, la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence a poursuivi les dégagements, ajoutant environ 150 m² supplémentaires. Aujourd'hui, ce sont 320 m² de roche qui sont exposés, où l'on peut observer plus de 1 500 ammonites de toutes tailles.

Crédit photo : ©Stefano Blanc - PNR Verdon



Retour aux sources (F)

En 1991, une fouille de sauvetage permet de mettre à jour une maison gallo-romaine à péristyle aménagée autour d'une cour intérieure. Après étude des vestiges, les archéologues estiment qu'il s'agissait d'une "hostellerie résidentielle" ayant fonctionné durant le IIe s. après J.-C., mais dont les fondements remontent au début de notre ère. Les vestiges attestent de la présence à proximité des premiers thermes de la Dinya antique, et donc de l'utilisation de l'eau de sources thermales chaudes.

Crédit photo : ©DR



Le train-train quotidien (G)

En 1930, quatorze troupeaux dits "indigènes" (soit 3 686 bêtes) et trente-sept troupeaux "algériens" (soit 7 945 bêtes) sont transportés par chemin de fer. Cette pratique, bien que logistique, est déjà bien établie au début du XXe s. Ainsi, en 1911, le maire de Prads note que le berger Joseph Boyer quitte la commune le 12 octobre avec son troupeau de 243 brebis pour rejoindre la gare de Digne et retourner à Montbel, près de La Crau, dans le Var. Le lendemain, c'est au tour d'André Barion de partir avec 615 bêtes, direction Lamanon, dans les Bouches-du-Rhône, via la même gare.

Crédit photo : ©DR



Digne se met enfin dans le bain (H)

En 1975, la municipalité conclut un accord avec la Société Thermale (alors exploitant privé) pour reprendre la gestion directe des thermes. Une régie thermale municipale est ainsi créée en 1979, et la commune fait construire un nouvel établissement thermal, ouvert en 1982. Ce dernier sera réaménagé et modernisé tout au long des quatre décennies suivantes.

Cette décennie de volontarisme politique et d'investissements massifs permet à la ville de revendiquer pleinement son identité thermale : en 1988, elle prend officiellement le nom de Digne-les-Bains.

Crédit photo : ©DR



- En aucun cas les auteurs des contenus de ce site ne sauraient être tenus pour responsables de problèmes ou d'accidents sur les itinéraires cités.
- Cependant, nous comptons sur vous pour signaler toutes contradictions importantes entre cette fiche et le terrain.
- Pensez également à signaler les éventuels problèmes rencontrés pendant votre balade sur <http://sentinelles.sportsdenature.fr> (erreur de balisage, panneau défectueux, pollution, conflit d'usages...).
- La vente de cette fiche est autorisée au coût d'impression.
- Ne pas jeter dans la nature.

L'outil Geotrek a été financé par l'Union européenne, le Parc national des Ecrins et le Parc national du Mercantour.

Le projet Chemins des Parcs est financé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon.

Ce projet partenarial rassemble également le Comité Régional du Tourisme, les agences départementales de développement touristique, les offices de tourisme et les syndicats d'initiative.

- The authors of this website will in no case be held responsible for problems or accidents on the routes mentioned.
- We count on you to point out any inconsistency between this content and the field itineraries
- Please report any problems encountered on the routes (route marking problems, defective panels, pollution, conflict of uses ...) on <http://sentinelles.sportsdenature.fr>
- The sale of this sheet is authorized at the cost of printing
- Please don't litter

The Geotrek tool was funded by the European Union, the Ecrins National Park and the Mercantour National Park.

The Chemins des Parcs project is funded by the Provence-Alpes-Côte-d'Azur Region and the regional nature parks of Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras and the Verdon.

This project was developed in partnership with the Regional Tourism Committee, the departmental tourist development agencies, and tourist offices.

www.cheminsdesparcs.fr

*Tours et détours dans les Parcs naturels régionaux
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Avec le soutien de

